

La pénibilité n'est pas reconnue pour les agents commerciaux !

A l'issue des différentes tables rondes sur la pénibilité, les agents commerciaux voyageurs ont pu constater avec amertume le peu de considération, voire le mépris que porte l'entreprise sur les difficultés de leur métier en terme de pénibilité.

Le stress, pourtant important chez les agents commerciaux ne fait pas partie des critères reconnus de pénibilité.

Bien que la Direction sous la pression des organisations syndicales en a concédé une forme de reconnaissance sous le terme de « charges mentales », la définition de celles ci en est limitée aux relations parfois tendues avec les usagers, et sont à évaluer localement avec les CHSCT. En tout état de cause le CHSCT n'aura aucune compétence pour régler les dysfonctionnements du service public, qui sont les conséquences de choix stratégiques de la SNCF.

Pourtant Force Ouvrière a dénoncé à maintes reprises, rapports des médecins de travail à l'appui, les niveaux de stress et de mal être au travail des agents, victimes d'un management digne de méthodes sectaires.

Ainsi la Direction ne reconnaît pas :

- Le rôle difficile de représentant de l'entreprise que la fonction d'agent commercial escales ou ventes est amené à gérer, dans un contexte où les dysfonctionnements du service public rendent conflictuels les rapports avec les usagers ;
- Que le caractère pénible de cette relation a été aggravé dernièrement par l'obligation pour les agents de porter un badge nominatif ;
- Les conditions de travail rendues difficiles par les 2330 suppressions de postes dans les gares et les CLD que le plan VFE a généré depuis 2005 ;
- les temps de pauses raccourcis dans les CLD et les plaques mutualisées, et inexistants dans les boutiques ;
- Le degré des contraintes managériales poussées souvent aux limites du harcèlement, avec comme épée de Damoclès, la réalisation des objectifs pour pouvoir prétendre à une notation annuelle.

Ces exemples, propres au métier des agents commerciaux se rajoutent aux situations injustes, comme le travail de nuit qui a été reconnu par la direction comme élément de pénibilité dans certains métiers, et qui ne l'est pas chez les

commerciaux voyageurs.

C'est pour éviter ce genre d'inégalité que Force Ouvrière s'est opposée à l'organisation de groupe de travail par métier.

Force Ouvrière a dénoncé également dès le début, le fait que la Direction inscrive la question de la pénibilité dans le cadre et le prolongement de la contre-réforme de notre régime spécial de retraite, en allongeant d'un côté la durée de cotisation et la durée d'activité au-delà de 55 ans, et de l'autre côté, en mettant en place un dispositif au rabais de fin de carrière à travers une pseudo négociation sur la pénibilité du travail qui ne touche même pas les agents de la filière commerciale.

Le métier des agents commerciaux et leurs contraintes spécifiques doivent être reconnus par la Direction!

Force Ouvrière revendique :

- **La revalorisation de la prime de travail avec le code prime 3, pour une prise en compte de l'évolution des métiers des agents de la filière 26 ;**
- **l'arrêt de toutes suppressions d'emplois, et la mise en place du personnel nécessaire au bon fonctionnement du service public et à l'amélioration des conditions de travail des agents ;**
- **Le recrutement de personnels au cadre permanent, avec l'arrêt de l'utilisation abusive de personnels en intérim ;**
- **L'arrêt de la sous-traitance dans les métiers du commercial voyageurs ;**
- **La suppression du port obligatoire du badge, afin d'éviter la personnalisation de la relation client lors de conflits avec les usagers ;**

Et pour tous, le retour à 37,5 ans de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein, sans décote et le retour à l'indexation des pensions sur les salaires, c'est à dire ce pour quoi nous avons fait grève massivement en octobre et novembre 2007.

03/04/08